

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SELESTAT-ERSTEIN

COMMUNE DE NIEDERNAI

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26 FEVRIER 2021

Nombre de membres : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

Etaient présents : Valérie RUSCHER, Dominique JOLLY, Huguette DOUNIAU, Grégoire FUCHS, Concetta BLONDIN, Sylvain GYSS, Patricia DIETSCH, Gabin KRIEGER, Mélissa DA SILVA, Florie-Anne STOCKER, Maurice FRITZ, Astride LANG

Etaient absents excusés : Christophe SCHIFFNER donne procuration à Gabin KRIEGER
Jeanine SCHMITT donne procuration à Astride LANG

Était absent non excusé : Jean-Pierre SCHWEITZER

Désignation à l'unanimité du secrétaire de séance : Maurice FRITZ

Madame Le Maire félicite Mélissa DA SILVA pour la naissance de leur fille Victoire.

Avant de démarrer l'ordre du jour de la réunion, Madame le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire, à savoir l'école maternelle en point 9.

6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 JANVIER 2021

Madame le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2021.

- **POUR** : 11 + 1 (procuration de Christophe SCHIFFNER à Gabin KRIEGER)
- **CONTRE** : 1 + 1 (procuration de Jeanine SCHMITT à Astride LANG)
- **ABSTENTION** : 0

7. PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire informe les conseillers que le contrat de Sabrina ROCK, adjoint administratif contractuel, sera prolongé jusqu'au 2 novembre 2021, pour une durée de 8 mois à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35H.

Madame le Maire propose de passer au vote :

- **POUR** : 12 + 1 (procuration de Christophe SCHIFFNER à Gabin KRIEGER) + 1 (procuration de Jeanine SCHMITT à Astride LANG)
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0

8. REHABILITATION ET EXTENSION POUR L'AMENAGEMENT DE LA SALLE COMMUNALE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE NIEDERNAI – 9 RUE DU CHÂTEAU – ANCIEN FRIGO COLLECTIF ET WACHTHAUS

PHASE	:	APPROBATION DE L'ETUDE DIAGNOSTIC- FAISABILITE
--------------	----------	-------------------------------------------------------

Madame le Maire rappelle que la Commune de Niedernai envisage d'exécuter des travaux de réhabilitation et d'extension pour l'aménagement de la salle communale.

Ce projet prévoit la réhabilitation et l'extension des bâtiments existants pour en faire un espace polyvalent pouvant accueillir les associations et les événements communaux.

Le Wachthaus, dont le clos-couvert a été repris récemment, est conservé dans ses dispositions actuelles. Une ouverture sera néanmoins créée sur le pignon Est pour gérer la liaison couverte avec l'espace aménagé dans le bâtiment de l'ancien frigo collectif.

Pour marquer sa nouvelle destination de bâtiment public, il est proposé une ouverture partielle des miroirs du pan de bois sur la rue. L'espace intérieur très réduit sera simplement isolé et chauffé. Il pourra ainsi servir aussi bien d'espace d'accueil lors des réceptions que de petit local associatif en temps ordinaire.

Le bâtiment du frigo collectif accueillera quant à lui les espaces techniques nécessaires au fonctionnement du lieu. Il comportera une salle au rez-de-chaussée de 40m² et une grande salle de construction légère en bois dans le prolongement du bâtiment existant. L'extension, volontairement discrète, ne sera pas visible depuis la rue. Suffisamment basse, elle ne perturbera pas non plus les constructions environnantes dont les fenêtres donnent sur l'ancien fossé. La nouvelle construction sera indépendante du mur de rempart protégé.

Le projet d'extension a donné lieu à une consultation sur devis en vue de l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de cette opération et conformément aux principes généraux de la commande publique, le marché public de maîtrise d'œuvre a été confié à l'entreprise MSTEGER ARCHITECTE par délibération du conseil municipal n° 42.

Dans le cadre de ses missions, la maîtrise d'œuvre a rendu une étude de diagnostic et de faisabilité. Cette étude est aujourd'hui soumise à l'approbation du conseil municipal de la Commune de Niedernai en sa qualité de maître d'ouvrage pour les travaux précités.

1. SITUATION DE L'OPERATION

Le terrain, situé au centre de Niedernai et accolé au second rempart de fortification de la petite ville « Staedel » au niveau de l'ancien Stadeltor représente une superficie de 43 + 470 m².

Références cadastrales : section 1, parcelles 10 et 166.

2. TABLEAU DES SURFACES

SURFACES UTILES		
Niveau		Surface
SOUS SOL	Grande salle	128,0
	Cuisine	9,0
	Local technique	4,0
	Rangement	1,0
	SAS	7,7
	TOTAL	142,0
RDC	Entrée	5,4
	Petite salle	40,7
	WC 1	1,5
	WC 2	3,6
	WC 3	5,0
	Dégagement	4,2
	Accès de service	5,2
	Warthaus	15,1
TOTAL	80,7	
COMBLES	Local technique	13,1
	TOTAL	13,1
TOTAL SURFACE UTILE		235,8
SURFACES annexes		
EXTERIEUR	Terrasse	38,8
	Jardin	220,5
	Cabanon de rangement	7,6
	TOTAL	266,9

3. HONORAIRES EQUIPE MOE et DIVERS

- Mission complète Loi MOP + état des lieux + OPC 79 000 €
- Bureau de contrôle, coordonnateur de sécurité, diagnostics 8 000 €
- Géomètre, dommage ouvrage et autres entre 4 000 € et 8 000 €

Total compris entre 91 000 € et 95 000 € HT

4. ESTIMATIF SOMMAIRE DES TRAVAUX – PHASE ESQUISSE

• Phase VRD – aménagements extérieurs et gros œuvre	337 000 €
• Restauration des façades en moellons grès et échafaudage	21 000 €
• Charpente en bois et couverture – étanchéité – zinguerie	76 000 €
• Menuiserie extérieure	84 000 €
• Menuiserie intérieure	89 000 €
• Electricité	28 000 €
• Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire	51 000 €
• Autres travaux divers	109 000 €
<u>Total de</u>	<u>795 000 € HT</u>

Dans cette perspective et au regard des éléments apportés par la maîtrise d'œuvre, il apparaît que l'étude de diagnostic et de faisabilité répond en tout point aux exigences formulées par la maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal de la Commune de Niedernai est donc appelé à approuver l'étude de diagnostic et de faisabilité telle qu'elle est décrite ci-dessus et l'économie générale de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la réglementation relative à la commande publique,

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Niedernai approuvé le 29 janvier 2014,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Niedernai n°42 en date du 19 juin 2020 confiant la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation et d'aménagement de la salle communale à la société MSTEGER ARCHITECTE,

VU l'étude de diagnostic et de faisabilité présenté par la maîtrise d'œuvre.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant de statuer sur l'engagement du projet tel qu'il ressort des exposés préalables.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- 1) **D'APPROUVER** l'avant-projet tel qu'il est présenté ci-dessus,
- 2) **DE CONFIER** à Madame le Maire la charge de conduire la suite de la procédure.

- **POUR** : 11 + 1 (procuration de Christophe SCHIFFNER à Gabin KRIEGER)
- **CONTRE** : 1 + 1 (procuration de Jeanine SCHMITT à Astride LANG)
- **ABSTENTION** : 0

9. PROJET ECOLE MATERNELLE

Le projet prévoit le réaménagement et l'extension modérée de l'espace des sanitaires de façon à répondre aux préconisations actuelles. Un sanitaire adulte adapté aux personnes à mobilités réduites est également prévu.

Le projet prévoit :

- Pour la partie intérieure : un mur de séparation pour créer un couloir de sortie dans la nouvelle cour, 2 bureaux maîtresses & ATSEM, un espace sanitaire modernisé (toilettes, carrelage, peinture)
- Pour la partie extérieure : la création d'un préau côté Est, une zone enrobée rallongée et une création d'une cour en sol caoutchouc, qui va donner la possibilité soit de jouer sur la partie en enrobée soit dans l'espace vert à l'arrière du bâtiment. Nous réfléchissons également à installer un kiosque (partie ombragée) pour des activités de lecture et autres ou autres espaces. La cour de récréation sera donc déplacée à l'arrière du bâtiment de façon à pouvoir profiter du jardin existant encerclé par les remparts.

L'entrée principale est inchangée et se fera par un cheminement piéton le long du rempart dégagé par une bande végétalisée, de pente douce permettant de supprimer la rampe actuelle. Le préau actuel sera conservé.

L'ensemble des sols repris recevront un revêtement perméable permettant l'infiltration des eaux pluviales, ce qui nous permettra d'obtenir une large subvention de l'ordre de 70 000 € de la part de l'Agence de l'Eau, qui lance une opération limitée dans le temps « Action spéciale cour d'école », la demande ayant été initiée début de la semaine.

Projet N°1 – Extension de l'école maternelle et nouvel aménagement extérieur

1. HONORAIRES EQUIPE MOE et DIVERS

- | | |
|---------------------------------------------------|----------|
| • Mission complète Loi MOP + état des lieux + OPC | 38 900 € |
| • Géomètre, dommage ouvrage et autres | 6 000 € |

Total de 44 900 € HT

2. ESTIMATIF SOMMAIRE DES TRAVAUX – PHASE ESQUISSE

- | | |
|------------------------------------------------------------|----------|
| • Phase VRD – aménagements extérieurs et gros œuvre | 98 000 € |
| • Gros œuvre - échafaudage | 24 300 € |
| • Charpente en bois et couverture – étanchéité – zinguerie | 67 600 € |
| • Menuiserie intérieure & extérieure | 17 900 € |
| • Electricité | 8 000 € |
| • Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire | 25 000 € |
| • Autres travaux divers | 27 200 € |

Total d'environ 268 000 € HT

Après discussion lors de notre dernière réunion Maire & Adjointes, il a été décidé de modifier le 1^{er} projet, qui sera revu à la baisse aussi bien au niveau du budget qu'au niveau du projet de réaménagement de l'école maternelle. Madame le Maire propose d'approuver le projet tel qu'il est décrit dans la version 1 et confirme que le montant sera donc minoré, les principales modifications porteront sur la suppression :

- du préau de 13m² dans le prolongement de l'espace sanitaire situé entre l'école et le rempart.
- de la passerelle d'accès à la cour minérale au-dessus de la sortie de la cave de l'école.

Dominique JOLLY précise que les travaux auront lieu pendant les congés scolaires et seront réalisés pour une bonne part par nous-mêmes.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré,

Le conseil municipal DÉCIDE

- 1) **D'APPROUVER** l'avant-projet tel qu'il est présenté ci-dessus,
- 2) **DE CONFIER** à Madame le Maire la charge d'établir un nouveau projet tenant compte de ces modifications.
 - **POUR** : 11 + 1 (procuration de Christophe SCHIFFNER à Gabin KRIEGER)
 - **CONTRE** : 0
 - **ABSTENTION** : 1 + 1 (procuration de Jeanine SCHMITT à Astride LANG)

10. PROJET MONUMENT AUX MORTS

Madame le Maire propose de déplacer le monument aux morts, après concertation avec le président et les membres de l'UNACITA, pour un endroit plus judicieux, qui le mettrait en valeur et donnerait à nos futures cérémonies une dimension plus conviviale.

Lors d'une réunion avec les membres de l'UNACITA, nous avons conjointement validé le nouvel emplacement, à côté de l'église, juste avant la salle paroissiale.

Cet emplacement est judicieux pour plusieurs raisons :

- Pas de passage de bus, comme lors de la dernière cérémonie du 14 juillet, pas de nuisance sonore, ni d'odeur de gazole
- Espace dédié et proche de la salle paroissiale pour accueillir une réception post cérémonie
- Espace sécurisé pour les enfants et les adultes, au calme et bien ombragé, avec possibilité de pouvoir s'asseoir sur les bancs

Madame le Maire a demandé à la société COSSUTTA, spécialiste dans le domaine, de nous transmettre un devis, qui porte sur 9.876,00 € TTC, comprenant la dépose du monument, la mise en place d'une fondation et la repose à l'identique. La partie « Fleurissement » sera confiée à nos agents communaux, Nathalie et Julien, tout comme la partie « Aménagement de l'espace » avec la création d'une allée en pavés, la plantation d'un nouvel arbre Ginkgo biloba, dans le cadre de notre jumelage avec Nordrach, celui du monument aux morts serait malade.

Madame le Maire propose de passer au vote :

- **POUR** : 11 + 1 (procuration de Christophe SCHIFFNER à Gabin KRIEGER)
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 1 + 1 (procuration de Jeanine SCHMITT à Astride LANG)

11. PROJET CREATION D'UN PARKING COMMUNAL

Dans un 2^{ème} temps, Madame le Maire propose de profiter de cette opportunité pour aménager cet emplacement, rendu disponible, en parking communal d'une dizaine de places, dont une place PMR.

Madame le Maire précise que ce parking serait idéal :

1. Pour déposer les enfants au périscolaire et à l'école
2. Pour les personnes devant se rendre à notre future salle communale ou à la mairie, pour le personnel de la mairie, les habitants et les touristes
3. Pour les activités futures du bâtiment du Crédit Mutuel

Madame le Maire a réceptionné un 1^{er} devis de la société VOGEL, accompagné d'un plan qui mentionne environ 8 à 10 places. Quelques modifications ont déjà été transmises à la société VOGEL, qui doit nous renvoyer une version actualisée du coût estimé en 1^{ère} version à 19.813,20 € TTC. Nous attendons un 2^{ème} devis, en l'occurrence celui de la société EUROVIA.

Madame le Maire confirme que ce projet est également éligible à la subvention donnée par l'Agence de l'Eau, à condition de mettre en place un enrobé drainant et infiltrant, ce qui sera imposé à notre prestataire.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré,

Madame le Maire propose de passer au vote :

- 1) **POUR APPROUVER** le projet tel qu'il est présenté ci-dessus,
- 2) **POUR CONFIER** à Madame le Maire la charge de mettre en concurrence différents prestataires afin de trouver la meilleure proposition.
 - **POUR** : 11 + 1 (procuration de Christophe SCHIFFNER à Gabin KRIEGER)
 - **CONTRE** : 0
 - **ABSTENTION** : 1 + 1 (procuration de Jeanine SCHMITT à Astride LANG)

12. SUBVENTIONS ET DONS AUX ASSOCIATIONS ET AMICALES

Madame le Maire propose de modifier le montant des subventions actuellement versées aux différentes associations et amicales. Pour 2021, Madame le Maire souhaite verser une subvention à d'autres associations oubliées.

1. ASSOCIATIONS ET AMICALES

Associations et Amicales de la commune	Montant
Association foncière	3.200,00 €
Donneurs du sang	300,00 €
Association Parents Ressources Niedernai - APRN	200,00 €
UNACITA	200,00 €
Association Sportive de Niedernai - ASN	6.000,00 €
CARPE DIEM	200,00 €
Nouvelles associations	Montant
Chorale Ste Cécile	200,00 €
Association Fruits, Fleurs, Nature	200,00 €
TOTAL	10.500,00 €

2. VERSEMENTS DE DONNS

Aide aux handicapés moteurs	25,00 €
Association Française des scléroses en plaques	25,00 €
Association Française de Myopathie	25,00 €
Centre Paul STRAUSS – Strasbourg	25,00 €

Avant de passer au vote, Madame le Maire propose d'attendre l'approbation du budget, pour verser des subventions exceptionnelles et donner un coup de pouce supplémentaire. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour le versement de ces subventions et dons.

13. MODIFICATION DU LOGICIEL DE GESTION ET DE COMPTABILITE

Le logiciel EKSAE CHANNEL gère actuellement le traitement d'un certain nombre de données concernant :

- La gestion du cimetière
- Le traitement de l'état civil : naissance, mariage, PACS, décès
- La comptabilité communale : traitement des mandats et des titres
- La gestion du recensement militaire
- Les élections

Depuis juillet et surtout courant du mois de décembre, nous avons rencontré de gros soucis de connexion aux différents services de EKSAE, de traitement des données comptables, malgré nos nombreuses demandes d'assistance ou support techniques, sans réponse aucune. La conséquence majeure a été de bloquer totalement la connexion au service Comptabilité, en période de clôture annuelle.

Suite à ces problèmes, et après consultation du service financier de la Communauté de Communes du Pays de Ste Odile, nous avons rencontré le prestataire BERGER LEVRAULT, qui nous a fait une présentation globale de leur logiciel en mairie. Un autre

prestataire a également été consulté, COSOLUCE, qui nous a envoyé un devis. Après comparatif, voici les informations suivantes :

OFFRE	BERGER LEVRAULT		COSOLUCE	
ANNEES	Produit	Montant TTC	Produit	Montant TTC
N 1	Droit entrée	2 652,00 €	Prestation	5 460,00 €
	Forfait	3 144,00 €	Forfait	2 694,62 €
	Hébergement	1 425,60 €		
N 2	Forfait	3 144,00 €	Forfait	2 694,62 €
	Hébergement	1 425,60 €		
N 3	Forfait	3 144,00 €	Forfait	2 694,62 €
	Hébergement	1 425,60 €		
TOTAL		16 360,80 €		13 543,86 €
Avantages	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation illimitée sur site 2. Hébergement donne l'accès depuis la mairie, un site externe 3. Intégration et récupération des données 4. Prestataire pressenti par la CCPSO 5. Installé à Krautergersheim, Bernardswiller, Meistratzheim 6. Intuitif et richesses des applications 		<ol style="list-style-type: none"> 1. Le prix : - 2 816,94 € 2. Intégration et récupération des données 3. Un certain nombre d'applications 	
Inconvénients	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le prix : + 2 816,94 € 		<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'heures de formation proposées : 3,5 jours sur site et 3h à distance par rapport à un logiciel de si grande importance 2. Pas d'offre d'hébergement 3. Présent à la mairie de Innenheim 4. Aucune proposition de démonstration à la mairie 	

Madame le Maire propose donc de voter pour le changement de logiciel et de valider l'offre de BERGER LEVRAULT :

- **POUR** : 12 + 1 (procuration de Christophe SCHIFFNER à Gabin KRIEGER) + 1 (procuration de Jeanine SCHMITT à Astride LANG)
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0

14. DIVERS

A. URBANISME

Madame le Maire présente au conseil municipal les dossiers d'urbanisme transmis à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal :

- **2 Permis de construire**
- **2 Déclarations de travaux**

Les éléments détaillés seront affichés sur le tableau d'affichage à côté de la mairie (cf. annexe 1).

B. INFORMATIONS DIVERSES

- **Marquage des voitures de la commune** : pour appuyer notre image et notre volonté de communication, Madame le Maire a décidé de poser un marquage sur les 2 voitures des agents communaux : logo de Niedernai + Commune de Niedernai.
- **Rafraîchissement des peintures à la Mairie** : les bureaux des assistantes de mairie, ainsi que le bureau de Madame le Maire ont été repeints, les stores vont également être changés. Dans un 2^{ème} temps, la moquette sera arrachée dans les bureaux pour y poser un revêtement plus facile d'entretien (parquet flottant ou en PVC). Le plafond de l'accueil et les dalles du plafond du couloir vont être renouvelées par des dalles blanches pour amener de la clarté.
- **Décoration de Pâques** : Madame le Maire adresse un grand merci aux femmes peintres, bénévoles, ainsi qu'à Huguette pour leur coup de main pour concevoir et peindre **avec beaucoup de goût et de raffinement** les figurines de Pâques, qui attendent sagement, mais avec impatience à l'atelier le jour de leur installation dans le village (prévu la 1^{ère} semaine de mars).
- **Nouvel aménagement du parvis de l'église** : Madame le Maire remercie toute l'équipe technique, Dominique, Grégoire, Nathalie et Julien pour le travail d'aménagement du parvis. Les anciens abreuvoirs sont de retour, et n'attendent plus que les fleurs pour ravir nos yeux.
- **Grand nettoyage de Printemps** : il a été décidé d'organiser une matinée « Grand nettoyage de Printemps » le 13 mars prochain de 8H à 12H. A ce jour, une vingtaine de personnes sont inscrites, ce qui permettra d'organiser des groupes de travail pour se répartir dans le village (date limite d'inscription le 10 mars). La mairie fournira un gilet jaune fluo et offrira un apéro « extérieur » pour clore cette matinée « sportive ».
- **Prochaines dates à noter dans l'agenda** :
 1. **Commission des Finances** : elle se réunira le 12 mars 2021 à 18h00 pour la préparation du budget 2021.
 2. **Réunion du conseil municipal** : la prochaine réunion aura lieu le 26 mars 2021 à 18 heures.

Madame le Maire clôt la séance à 18h54.

Annexe 1 : Tableau d'urbanisme

DP 1410	DP 067 329 21 M 0004	MATERN Manuel	80 Place du Maréchal Leclerc	2	17 de 48m ²	04/02/2021	Création d'une porte d'entrée vitrée
DP 1411	DP 067 329 21 M 0005	FRITSCH Paul	Route d'Erstein Lieu-dit Naechstes Nordfeld	72	266 de 14746 m ²	05/02/2021	Installation photovoltaïque en surimposition sur toiture
PC 1409	PC 067 329 21 M 0002	GAMBS Julien	3 rue des Acacias	63	13 de 556 m ²	19/01/2021	Construction Pergola
PCM 1412	PC 067 329 19 M0015 M01	MULLER Julien	42 rue du Château	1	18 de 683 m ²	25/02/2021	Rénovation d'une maison individuelle et de ses dépendances. Modification